

Décision

Générale

colonial

Décision n° 816 autorisant le remboursement de cautionnement.

n° 816

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 septembre 1940

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date du numéro
30 septembre 1940

VISAS

Vule marché de gré à gré approuvé le 4 mai 1940 pour la construction d'aires bétonnées devant les hangars d'aviation

Vula demande présentée par la Société des entreprises métropolitaines et coloniales en date du 2 août 1940 (lettre n° 616)

Vul'article 4 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux publics des colonies

Sur le rapport du chef du Service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisé le remboursetuent à la Société des entreprises métropolitaines et coloniales de la somme de neuf mille francs (9.000 francs) représentant le montant du cautionnement versé par elle au Trésor suivant récépissé n° 269 du 10 mai 1940.

Art. 2. — Le chef du Service des travaux publics et le chef du Bureau des finances sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée.

NOUAILHETAS.